

# Plage d'En vau

## Caractéristiques de la zone de baignade

**Commune** : Marseille

**Responsable** : Ville de Marseille

**Période de surveillance sanitaire** :

Du 15 juin au 31 août 2020

## Taux d'accessibilité






En 2019,

plage ouverte à la baignade 93 jours sur 93.

**Taux d'accessibilité de 100%.**

## Image de la zone de baignade



-  Point de prélèvement
-  Toilettes
-  Poste de secours
-  Parking
-  Affichage des résultats

## Classement antérieur de l'eau de baignade

**EXCELLENT**



- ★ ★ ★ Excellent
- ★ ★ Bon
- ★ Suffisant
- Insuffisant

Classement établi à partir des contributions annuelles de 2016 à 2019, sur la base de 21 prélèvements officiels annuels :

Eau d'Excellente qualité en 2016, 2017, 2018 et 2019.

## Identification des causes de pollution à court terme (à partir des profils de plage de 2011)

Les plages de Marseille sont saines. La ville de Marseille met tout en œuvre pour maintenir une excellente qualité de ses eaux de baignade. Une fermeture temporaire est une mesure de protection des baigneurs. Les jours de fermeture sont rares ce qui témoigne de la bonne qualité des eaux.

Dans le cadre du dispositif de surveillance sur la qualité des eaux de baignade, en cas de survenue d'une pollution, la plage est systématiquement interdite à la baignade jusqu'au retour à la normale confirmé par des résultats d'analyses conformes.

Sources potentielles de pollution	Actions mises en œuvre
Fréquentation de la zone de baignade	<ul style="list-style-type: none"><li>- Incitation au comportement citoyen</li><li>- Vigilance Parc Naturel</li></ul>
Les bateaux	<ul style="list-style-type: none"><li>- Mise en place d'une zone d'interdiction de mouillage (ZIM)</li><li>- Surveillance du respect de la ZIM par le Parc National</li></ul>

## Soyons citoyens, protégeons les eaux de baignade

Les résultats d'analyses de l'ensemble des plages sont consultables sur :

Allô-Mairie au 3013



Marseille Infos Plages



[www.mairie-marseille.fr](http://www.mairie-marseille.fr)

